

MEDIA RELEASE • COMMUNIQUE AUX MEDIAS • MEDIENMITTEILUNG

Les actionnaires de Novartis approuvent toutes les résolutions proposées par le Conseil d'administration

- *Les actionnaires approuvent la 17^e hausse consécutive du dividende, à CHF 2,45 (+7%) par action au titre de l'exercice 2013. Le dividende distribué représente ainsi 74% du résultat net provenant des activités poursuivies.*
- *De même que d'autres administrateurs qui étaient candidats à leur réélection, le Dr Joerg Reinhardt est confirmé par les actionnaires dans ses fonctions de Président du Conseil d'administration de Novartis.*
- *Les actionnaires approuvent, dans un vote consultatif, le montant global de la rémunération du Conseil pour la période comprise entre l'AG 2014 et l'AG 2015, ainsi que le montant total de la rémunération fixe et variable à verser aux membres du Comité de direction de Novartis au titre de l'exercice 2013.*

Bâle, le 25 février 2014 — A une forte majorité, les actionnaires de Novartis se sont rangés aux recommandations du Conseil d'administration pour toutes les résolutions proposées aujourd'hui à l'Assemblée générale du Groupe. Au total, 2123 actionnaires étaient présents à l'assemblée qui s'est tenue aujourd'hui à Bâle, représentant quelque 1,67 milliards d'actions ou 61,8% des actions émises par Novartis, à savoir près de 2,7 milliards d'actions.

Les actionnaires ont approuvé la dix-septième hausse consécutive du dividende par action depuis la création de Novartis en 1996, avec une augmentation de 7% à CHF 2,45 au titre de l'exercice 2013. Le versement d'un dividende de CHF 2,45 par action au titre de l'exercice 2013 contre CHF 2,30 au titre de l'exercice 2012, représente un taux de distribution d'environ 74% du résultat net provenant des activités poursuivies. La distribution du dividende pour l'année 2013 aura lieu le 4 mars 2014.

« En 2013, Novartis a mis en œuvre plusieurs changements dans sa gouvernance, notamment le rajeunissement du Conseil d'administration avec l'arrivée de quatre nouveaux membres. De plus, nous avons simplifié nos structures de gouvernance afin d'éliminer les obstacles bureaucratiques, de réduire les coûts et de raccourcir les circuits décisionnels. Les structures plus simples réduiront la complexité et permettront au Comité de direction de mieux se concentrer sur ses tâches de direction, tout en permettant au Conseil de se consacrer essentiellement à ses fonctions de contrôle et aux aspects stratégiques de la gestion de la société, a déclaré le Dr Joerg Reinhardt, Président du Conseil d'administration de Novartis. Nous sommes ravis qu'à une forte majorité, les actionnaires de Novartis se soient rangés aux recommandations du Conseil d'administration pour toutes les résolutions proposées à l'Assemblée générale du Groupe. »

« Chez Novartis, nous réexaminons constamment nos directives en matière de gouvernement d'entreprise et nos systèmes de rémunération. Nous ajusterons régulièrement ces directives dans le cadre d'un échange de vues intensif avec les investisseurs et autres parties prenantes, afin d'établir des structures et des processus qui pérennisent la création de valeur. En ce qui concerne l'avenir, nous prévoyons de

prendre des décisions concernant les éléments restants de l'ordonnance Minder à la suite d'un vaste processus de consultation de nos actionnaires en 2014, a ajouté le Dr Reinhardt.»

Des modifications pour renforcer et simplifier la gouvernance de Novartis

Au cours des 12 derniers mois, Novartis a apporté des changements significatifs à son système de gouvernance, notamment la nomination d'un nouveau Président, ainsi que l'adoption d'une nouvelle structure de gouvernance et d'un nouveau système de rémunération.

Avec effet au 1er janvier 2014, le Conseil d'administration a en outre mis en œuvre plusieurs changements visant à renforcer la cohérence de la gouvernance d'entreprise de Novartis qui aspire aux normes d'éthique, de transparence des pratiques professionnelles et de responsabilité d'entreprise les plus élevées. Dans le cadre de ces changements, nombre de responsabilités opérationnelles auparavant exercées par le Président ou le Comité du Président, telles que l'approbation de la rémunération des dirigeants, ont été transférées au Directeur général ou au Comité de direction.

Un nouveau Comité du Conseil, le Comité de recherche et développement, a en outre été établi. Ce comité supervisera la stratégie de R&D de Novartis et conseillera le Conseil sur les tendances scientifiques et les activités vitales pour la réussite de la R&D. Le Conseil a également élargi les attributions du Comité de gouvernance, de nomination et de responsabilité d'entreprise, qui couvrent désormais le programme de responsabilité d'entreprise et les grandes questions publiques susceptibles d'avoir un impact sur la société et les parties prenantes de Novartis.

Application des éléments importants de l'ordonnance Minder

Conformément à l'ordonnance suisse contre les rémunérations abusives dans les sociétés anonymes cotées en bourse, les actionnaires ont pour la première fois réélu chacun des membres du Conseil d'administration et le Dr Joerg Reinhardt en tant que Président du Conseil d'administration pour un an. Les Dr William Brody et Rolf M. Zinkernagel sont partis à la retraite et le Dr Wendelin Wiedeking a décidé de ne pas solliciter un autre mandat, ce qui réduit à 11 le nombre d'administrateurs. Le Conseil d'administration et l'équipe dirigeante de Novartis leur adressent tous leurs remerciements pour les excellents services qu'ils ont rendus durant les nombreuses années qu'ils ont passées au sein du Conseil d'administration de Novartis.

De plus, les actionnaires ont élu pour un an au Comité de rémunération les membres suivants du Conseil d'administration : Srikant Datar, Ph.D., Ann Fudge, Ulrich Lehner, Ph.D. et Enrico Vanni, Ph.D. Ce dernier présidera le Comité.

Les éléments supplémentaires de l'ordonnance Minder seront appliqués selon le calendrier fourni en 2015.

Votes consultatifs sur la rémunération

Lors d'un vote consultatif, les actionnaires ont approuvé le montant global réduit de la rémunération du Conseil pour la période comprise entre l'AG 2014 et l'AG 2015, reflétant les modifications de la politique de rémunération de la société, ainsi que les changements en matière de gouvernance. Novartis a pour objectif de mieux aligner la rémunération de son Conseil d'administration avec les niveaux actuels du groupe de référence international dans le secteur de la santé et ceux d'autres entreprises industrielles suisses.

En outre, un vote consultatif sur le montant global de la rémunération fixe et variable à verser aux membres du Comité de direction de Novartis au titre de l'exercice 2013 a été approuvé sur la base des objectifs et de la performance publiée dans le rapport annuel 2013. Les moteurs de l'augmentation observée entre 2012 et 2013 sont l'évolution du prix de l'action au cours des 12 derniers mois et les changements de personnel au sein

du Comité de direction. En 2013, la rémunération du Directeur général de Novartis est restée inchangée par rapport à 2012. Déjà en 2013, les actionnaires avaient approuvé un nouveau système de rémunération doté d'une structure simplifiée, permettant aux actionnaires de mieux évaluer la performance à long terme et à court terme par rapport aux objectifs.

Décharge

Le présent communiqué contient des déclarations prospectives exprimées par l'emploi de termes tels que « consultatif », « recommandations », « sera », « régulièrement », « établir », « prévoit », « aspirant », « stratégie », « pourrait », « a pour objectif » ou des expressions semblables, ou par des considérations explicites ou implicites à propos de l'impact potentiel futur sur Novartis des événements décrits dans le présent communiqué, y compris les événements impliquant des modifications du système de gouvernance de Novartis, l'application d'éléments de l'ordonnance Minder et concernant la rémunération des cadres dirigeants. Il convient de ne pas se fier outre mesure à ces déclarations. Ces déclarations prospectives reflètent l'opinion actuelle de la direction sur des événements futurs et comportent des risques connus et inconnus, des incertitudes ainsi que d'autres facteurs qui pourraient rendre les résultats réels notablement différents des résultats, performances ou réalisations futurs annoncés ou impliqués dans ces déclarations. Aucune garantie ne peut être donnée quant au résultat final des événements décrits dans le présent communiqué. En particulier, les attentes de la direction à l'égard de ces événements sont susceptibles d'être affectées, entre autres, par les impacts inattendus des changements sur Novartis, y compris sur sa gestion et sur ses résultats financiers ; par la concurrence en général ; par l'impact potentiel de ces événements sur la rémunération des cadres dirigeants de Novartis ; par la réaction du public à ces événements ; par l'impact que les facteurs susmentionnés pourraient avoir sur les valeurs attribuées aux actifs et passifs du Groupe tels qu'ils figurent dans son bilan consolidé ; et par les autres risques et facteurs décrits dans le formulaire 20-F que Novartis AG a déposé auprès de l'US Securities and Exchange Commission. Si un ou plusieurs de ces risques ou incertitudes devaient survenir ou si les hypothèses de départ devaient se révéler fausses, les résultats effectifs pourraient varier de manière tangible de ceux anticipés, estimés ou attendus. Novartis fournit les informations contenues dans le présent communiqué de presse à la date d'aujourd'hui et n'est pas tenu de mettre à jour les déclarations prospectives y figurant au vu de nouvelles informations, de futurs événements ou autres.

A propos de Novartis

Novartis propose des solutions de santé innovantes adaptées aux besoins changeants des patients et sociétés. Basée à Bâle, en Suisse, Novartis offre un portefeuille diversifié qui satisfait ces exigences le mieux possible : médicaments innovants, soins ophtalmologiques, produits pharmaceutiques génériques économiques, vaccins préventifs et outils de diagnostic, produits en vente libre et de santé animale. Novartis est la seule société mondiale à bénéficier d'une position de leader dans ces domaines. En 2013, le Groupe a réalisé un chiffre d'affaires net d'USD 57,9 milliards, alors que la recherche et le développement se sont montés à environ USD 9,9 milliards (USD 9,6 milliards, hors pertes de valeur et amortissement). Les sociétés du Groupe Novartis emploient quelque 136 000 collaborateurs équivalents temps plein dans plus de 140 pays à travers le monde. Pour plus d'informations, veuillez consulter notre site Internet : <http://www.novartis.com>.

Novartis est présent sur Twitter. Pour vous tenir informé sur Novartis, enregistrez-vous sur <http://twitter.com/novartis>.

###

Novartis Media Relations

Ligne centrale des médias : +41 61 324

2200

Eric Althoff

Novartis Global Media Relations
+41 61 324 7999 (ligne directe)
+41 79 593 4202 (portable)
eric.althoff@novartis.com

Anja von Treskow

Novartis Global Media Relations
+41 61 324 8137 (ligne directe)
+41 79 367 4723 (portable)
anja.von_treskow@novartis.com

E-mail : media.relations@novartis.com

Des contenus multimédias Novartis sont disponibles sur le site

www.thenewsmarket.com/Novartis

Pour toute question concernant le site ou les données d'inscription, veuillez contacter :
journalisthelp@thenewsmarket.com.

Novartis Investor Relations

Ligne centrale : +41 61 324 7944
Samir Shah +41 61 324 7944
Pierre-Michel Bringer +41 61 324 1065
Thomas Hungerbuehler +41 61 324 8425
Isabella Zinck +41 61 324 7188

Amérique du Nord :
Stephen Rubino +1 862 778 8301
Jill Pozarek +1 212 830 2445
Susan Donofrio +1 862 778 9257

E-mail : investor.relations@novartis.com

E-mail : investor.relations@novartis.com